

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Renforcer l'axe Libreville-Lomé

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

RENFORCER la coopération sud-sud et œuvrer à la diversification des partenariats, c'est en ce sens que s'inscrit la visite d'amitié et de travail que Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République Togolaise, effectue ce jeudi 23 janvier dans notre pays.

Une visite, preuve de la coopération bilatérale, multisectorielle, dynamique et agissante entre le Gabon et le Togo (Lire ci-contre). Ce séjour du président togolais en terre gabonaise intervient à quelques semaines de la tenue de l'élection présidentielle au Togo dont le premier tour aura lieu le 22 février prochain. Un scrutin présidentiel que brigue le président togolais sous la bannière du parti "l'Union pour la République".

Outre les intérêts bilatéraux, les deux dirigeants ne manqueront sans doute pas d'échanger sur des sujets d'ordre commun, parmi lesquels le trafic des faux médicaments, une problématique n'épargnant aucuns pays africain. Prévisible, quand on sait que le 18 janvier dernier, la capitale togolaise a abrité un sommet international des chefs d'États consacré à la lutte contre le trafic et la consommation des faux médicaments.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que le président togolais évoquera avec son frère et ami les recommandations dudit sommet, vu que le chef

de l'État gabonais n'a pu effectuer le déplacement de Lomé. Autre préoccupation et pas des moindres, la lutte contre la piraterie maritime. Un fléau des temps modernes qui a frappé récemment, d'une manière effroyable, le Gabon dans la nuit du 21 au 22 décembre, et qui s'est soldée par la mort du commandant du bateau le "Tropic Dawn", Aymar Romarick Mboumba abattu froidement au large des côtes gabonaises.

Une visite, preuve de la coopération bilatérale, multisectorielle, dynamique et agissante entre le Gabon et le Togo

des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Pour rappel, la CEEAC et la CEDEAO font bloc contre la piraterie maritime. On en veut pour preuve les résolutions 2018 et 2039 recommandant aux États de l'Afrique de l'ouest et centrale de prendre des mesures urgentes contre la piraterie et les attaques armées en mer aussi bien au niveau national que régional. Soulignons que la dernière visite du président Faure Essozimna Gnassingbé en terre gabonaise remonte au 9 août 2019. Cette visite de travail et d'amitié est la quatrième du genre en moins d'un an.

De même, le numéro un gabonais et son homologue vont passer en revue l'excellente collaboration entre la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique



Comme ici lors d'une précédente visite, les deux chefs d'État vont avoir un tête-à-tête.

Gabon-Togo : deux pays "frères"

ILLUSTRÉES par l'entente cordiale et amicale entretenue par les deux chefs d'État, les relations entre les deux pays sont au beau fixe.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

POUR de nombreux spécialistes, le Gabon et le Togo sont deux "pays frères" dont les relations bilatérales séculaires en matière politique, économique, culturelle, scientifique, environnementale, etc., constituent véritablement un modèle de coopération Sud-Sud. En témoigne, selon eux, la solidité de l'axe Libreville-Lomé, matérialisée par des relations diplomatiques vieilles de plusieurs décennies, consacrées par la signature de nombreux accords entre les deux pays (Lire ci-dessous). Et soutenues par les liens d'amitié et de fraternité qui unissent le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, à son homologue, frère et ami, Faure Essozimna Gnassingbé.

Cette solidité s'illustre, en outre, par la présence d'une forte communauté togolaise au Gabon depuis de longues années. Parfaitement intégrés, ces ressortissants s'illustrent particulièrement dans le monde des affaires. Notamment dans le petit commerce, le transport, la menuiserie, la couture, le transit, la couture, la restauration, la pêche, etc. À l'inverse,



Le numéro un togolais accueilli par les membres de la communauté togolaise du Gabon, lors d'un précédent séjour à Libreville.

Reste que, au-delà de ce dynamisme, la coopération bilatérale pâtit quelque peu de la non-tenue régulière d'instances érigées à cet effet.

Reste que, au-delà de ce dynamisme, la coopération bilatérale pâtit quelque peu de la non-tenue régulière d'instances érigées à cet effet. C'est notamment le cas de la

les universités et grandes écoles togolaises accueillent de nombreux étudiants et stagiaires gabonais depuis un certain nombre d'années. De fait, ces établissements supérieurs ont

contribué à la formation de nombreux cadres de notre pays. Et sur un plan économique, les flux financiers entre les deux pays sont assez significatifs.

Reste que, au-delà de ce dynamisme, la coopération bilatérale pâtit quelque peu de la non-tenue régulière d'instances érigées à cet effet. C'est notamment le cas de la

grande Commission mixte de coopération qui, depuis son érection en mars 1975, n'a tenu, à ce jour, que six sessions dont la dernière à Lomé, du 15 au 17 mai 1986. Avec ceci que, selon de nombreux experts, il conviendrait de revisiter le cadre juridique existant, d'établir des partenariats dans le domaine consulaire (sécurité sociale, entraide judiciaire et circulation des personnes) et économique (échanges portuaires et échanges plus réguliers entre les départements en charge de l'Économie, du Commerce, domaines susceptibles de donner lieu à une coopération économique mutuellement bénéfique). Et de mettre en place un mécanisme de concertation en vue d'échanger sur les questions liées notamment à l'immigration clandestine.

Cadre juridique Gabon-Togo

J.K.M

- Accord portant création de la grande Commission mixte de coopération, Franceville le 21 mars 1975
- Accord commercial, Franceville le 21 mars 1975
- Accord relatif à la libre circulation des personnes et des biens, à l'emploi et à l'établissement, Franceville le 21 mars 1975
- Convention de coopération économique, sociale, culturelle et technique, Franceville le 21 mars 1975
- Accord de coopération culturelle, scientifique, technique, sportive, touristique, Lomé le 12 janvier 1977
- Accord en matière de télécommunication, Lomé le 12 janvier 1977
- Mémoire d'entente sur les consultations diplomatiques régulières entre les deux ministères des Affaires étrangères du Gabon et du Togo, Lomé le 20 avril 2018
- Accord relatif à l'exemption de visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques ou de service, New York le 25 septembre 2018
- Accord en matière de lutte contre la traite des enfants, New York le 25 septembre 2018